



Règlement intérieur - La Souris Verte Accueil de loisirs et accueil périscolaire

1. Présentation de la structure et conditions d'accueil :

En inscrivant votre enfant à La Souris Verte (accueil périscolaire et/ou accueil du mercredi), vous vous engagez à respecter le règlement intérieur. Il vous est donc demandé de lire attentivement le document ci-dessous.

La Souris Verte est un lieu où vos enfants peuvent s'épanouir, jouer, rêver, mais c'est aussi un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité. Cette structure est gérée par l'association FJEPS (Foyer des Jeunes pour l'Education Populaire et Sportive), subventionnée par divers organismes, tels que la municipalité de Neuville de Poitou, la communauté de commune du Haut Poitou, la CAF, la MSA, la DDCSPP et la PMI.

Pour que votre enfant puisse fréquenter l'accueil de la Souris Verte, il est IMPERATIF que son dossier d'inscription ait été rapporté dûment rempli au bureau. Ce dossier sera mis à jour chaque année.. **En cas de changements de coordonnées quelconques, merci de le signaler au bureau dans les meilleurs délais.**

- **Accueil périscolaire** : enfant scolarisé sur les écoles Jules Ferry ou Les Petits Cailloux
- **Accueil de loisirs** : 3 ans révolus ou scolarisé et accepté jusqu'à la fin du CM2
- **Les enfants en 6ème** : possibilité de fréquenter la Souris Verte.
Deux conditions doivent être réunies : Régler la cotisation de 15€ et remplir le dossier de l'enfant.

2. Les horaires d'ouverture et de fermeture

- **L'accueil périscolaire :**

Ouverture : 07H15 tous les matins

Fermeture : 16H00 - 18H45

(lundi / mardi / jeudi / vendredi)

- **L'accueil de loisirs (mercredi)**

Récupérer son enfant : 11H45 à 12H15 ou 14H00
ou de 17H00 à 18H45

Déposer son enfant : 11H45 à 12H15 ou à 14H00

3. L'accueil périscolaire de la Souris Verte

- **Le matin :**

L'enfant doit IMPERATIVEMENT être accompagné par le responsable légal à l'intérieur de la structure et ne peut en aucun cas être laissé seul sur le parking avant l'ouverture.

Les locaux de la Souris Verte ouvrent à 07H15. Un petit déjeuner (laitage, gâteau ou fruit et jus de fruit) est proposé aux enfants qui arrivent avant 08H00.

Les enfants sont accompagnés ensuite à l'école pour 08H45 par les membres de l'équipe pédagogique.

- **Le soir :**

Après avoir récupéré les enfants dans leur classe, ces derniers vont prendre le goûter. La composition du goûter obéit à deux impératifs : **la santé de l'enfant et la protection de l'environnement.**

Après le goûter, **TOUS les enfants, du CP au CM2** seront amenés à aller faire leurs **devoirs** avec les membres de l'équipe pédagogique. Attention, cela ne dispense pas les parents de vérifier les devoirs de leurs enfants. Une fois que l'enfant a fini ses devoirs, il pourra donc revenir sur la structure pour jouer.

Toute personne récupérant son enfant doit se signaler à un des membres de l'équipe pédagogique. Il est important d'indiquer sur le dossier de l'enfant les personnes autorisées à venir le chercher.

Une pièce d'identité sera demandée à toute personne inconnue du service.

A partir de 18H45, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'équipe pédagogique.

En cas de retard exceptionnel, merci de prévenir le plus rapidement possible l'accueil au 05 49 51 32 93.

Une sanction financière pourrait être mise en place en cas de retards répétés.

De manière générale, sur l'ensemble de la structure, il est demandé aux enfants **de ne pas apporter des jeux personnels** afin d'éviter des vols, casses ou dégradations.

Pour les parents séparés avec un jugement interdisant la prise en charge de l'enfant, le document officiel doit être transmis à l'accueil afin d'être pris en compte.

Sans ce document, AUCUNE INTERDICTION ne pourra être acceptée.

4. L'accueil de loisirs de la Souris Verte (mercredi après-midi)

Une liaison de transport par autocar est réalisée entre la Souris Verte et les écoles de Bellefois et de Jeanne d'Arc.

Pour que votre enfant puisse fréquenter l'accueil de la Souris Verte le mercredi, il vous sera demandé de l'y inscrire le plus rapidement possible, sous réserve de places disponibles. Les inscriptions se feront par mail à l'adresse suivante : **alshlasourisverte@hotmail.com** ou en remplissant la fiche de renseignements de l'enfant.

Vous aurez la possibilité de l'y inscrire pour l'ensemble de l'année scolaire ou ponctuellement.

ATTENTION, en cas d'annulation intervenant moins de 7 jours avant la date, la présence de l'enfant sera facturée si vous n'êtes pas en mesure de fournir un justificatif officiel.

Le repas sera servi aux enfants de 12H30 à 13H30 et un goûter sera proposé à partir de 16H00.

Tous les enfants de Petite Section et Moyenne Section iront faire la sieste dans le dortoir de l'école et ceci jusqu'à la fin de l'année afin de respecter le rythme biologique de l'enfant .

Pour tous les autres enfants, un temps calme est mis en place jusqu'à 14h30 afin de favoriser le temps de la digestion. Les enfants peuvent alors se reposer dans l'espace dédié au repos, lire , faire des coloriages ou toute autre activité calme.

Les devoirs ne sont pas obligatoires le mercredi. Ils pourront cependant être faits sur la période du temps calme sous l'encadrement d'un adulte.

Des activités seront ensuite proposées aux enfants, de 14H30 à 16H00 : jeux extérieurs, activités manuelles, grands jeux ou encore sorties. Pour les sorties, il sera demandé aux parents une inscription préalable étant donné que le nombre de places sera limité.

Pour certaines sorties, il pourra être demandé une participation financière aux familles.

Après la fin du goûter, les enfants seront en temps libre dehors ou à l'intérieur selon leurs envies et les conditions météorologiques.

Aucun départ ne peut avoir lieu avant 17H00 (à titre exceptionnel, si un enfant doit quitter la structure avant l'heure, une décharge de responsabilité sera alors demandée)

A partir de 18H45, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'équipe pédagogique.

**En cas de retard exceptionnel, merci de prévenir le plus rapidement possible l'accueil au
05 49 51 32 93.**

5. Tarifications et modes de règlement :

Chaque fin de mois, vous recevrez par mail la facture des présences réalisées par votre enfant (une facture pour l'accueil de loisirs et une facture pour le périscolaire) . Il sera également possible de la récupérer version papier à l'accueil. Le règlement devra être fait selon les délais suivant :

- **1er au 07 du mois** : règlement de la facture
- **+ de 7 jours** : une relance vous sera adressée par mail dans le cas où la facture reste impayée à cette période
- **15 à 31 jours** : Si dans ce délai la facture n'est pas réglée, une majoration de 10% sera appliquée à la facture
- **J + 31 jours** : la Souris Verte se donne le droit de ne plus accepter votre enfant sur l'accueil

Afin de faciliter le règlement des factures, il est mis en place divers modes de paiement :

- Chèque à l'ordre du FJEPS
- Espèce
- Coupons Vacances / CESU (**ATTENTION** : *le FJEPS ne rend pas la monnaie sur ce mode de règlement*) **Les tickets restaurants ne sont pas acceptés**
- Virement bancaire (*le RIB de l'association vous sera fourni avec le dossier*)
- Paypal (*les modalités d'utilisation sont à voir ci dessous*)

Toute présence de votre enfant sur l'accueil vous sera facturée, quelle que soit sa durée.

Votre attestation de Quotient Familial doit être impérativement fournie avec le dossier.

En cas d'absence du document , le tarif le plus élevé sera appliqué pour la facturation.

La Souris Verte étant associative, il vous sera demandé de régler à chaque rentrée scolaire l'adhésion au FJEPS ainsi qu'à la Fédération des Œuvres Laïques .

Si votre enfant est inscrit sur plusieurs sections du FJEPS, celle-ci n'est due qu'une seule fois et sera à régler à la Souris Verte.

- **Les tarifs :**

Accueil périscolaire				
SIVOS			HORS SIVOS	
Quotient Familial	Matin	Soir	Matin	Soir
QF <700	1€95	2€85	2€45	3€35
QF >700	2€30	3€20	2€80	3€70

Accueil de loisirs		
Quotient Familial	Repas	Après-midi
Quotient Familial 1 (-700€)	3€90	3€90
Quotient Familial 2 (de 701€ à 900€)	4€20	4€20
Quotient Familial 3 (de 901€ à 1100€)	5€00	5€00
Quotient Familial 4 (de 1101€ à 1300€)	5€20	5€20
Quotient Familial 5 (+ de 1301€)	5€50	5€50

- **Les activités extrascolaires :**

Comme chaque année, les membres de l'équipe pédagogique sont amenés à accompagner vos enfants sur leur activité extrascolaire. Une autorisation de prise en charge doit obligatoirement être remise en début d'année. Plusieurs points sont cependant à noter :

- Si nous devons ramener l'enfant à la Souris Verte, cela sera le cas sur l'ensemble de l'année scolaire. Il n'est pas possible, pour des raisons d'organisation, de changer chaque semaine la liste des enfants à récupérer.
- **Les enfants devront laisser leur sac d'école à la Souris Verte avant d'aller à leur activité.**
- Amener aux activités n'est pas un droit mais un service. En effet, il est possible qu'il y ait des trajets annulés pour les raisons suivantes :
 - Vigilance météorologique
 - Activités à thème (Noël / Pâques)
 - Attitude irrespectueuse d'un enfant sur la Souris Verte

- **Projet d'Accueil Individualisé (PAI) :**

Afin d'assurer l'accueil de votre enfant dans les meilleurs conditions, si ce dernier dispose d'un PAI, le protocole ainsi que la trousse de soin devront OBLIGATOIREMENT être donnés au bureau avant la prise en charge de l'enfant.

Dans le cas contraire, ce dernier ne pourra être accueilli sur la structure.

- **Le matériel :**

Toute dégradation volontaire du matériel ou des locaux entraînera une réparation financière à la charge des parents.

Le portail d'entrée :

Suite au plan VIGIPIRATE, la Souris Verte est équipée d'un portail sécurisé, veuillez à bien le refermer après votre passage.

Les enfants n'ont pas le droit d'appuyer sur le bouton extérieur.

Jours de fermeture de la Souris Verte :

L'accueil de la Souris Verte sera fermée chaque année le **matin de la rentrée** scolaire de septembre ainsi que le **soir de la fête de l'école** (courant du mois de juin).

(à découper et à joindre avec la fiche d'inscription)

Je soussigné(e),

responsable légal de l'enfant :

atteste sur l'honneur avoir bien lu le règlement intérieur de la Souris Verte et en avoir accepté les conditions.

Fait à :

Le :

**Signature du responsable légal
précédée de la mention 'Lu et approuvé'**

Signature de l'enfant